

Journée forêts alluviales du Val d'Allier 9 novembre 2018



Un plan de gestion pour guider la collectivité sur la forêt de Chadieu









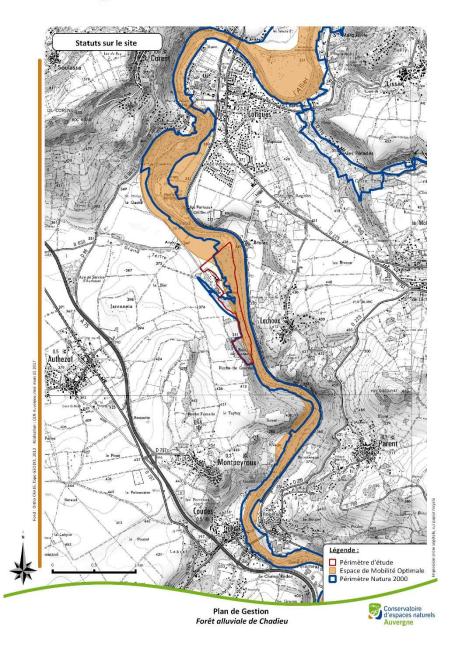






Présentation du site d'étude







Plan de Gestion

Forêt alluviale de Chadieu



Historique

1630 : Construction du château de Chadieu

1986 : Acquisition et création du Syndicat Intercommunal de Chadieu

1990-1992: Travaux forestiers avec Actif 63 dont déboisement sur 6 ha et plantations (Pin laricio, Chêne rouge, Peuplier noir)

1995 : Cession du château à un particulier

Mise en évidence de l'intérêt biologique de la forêt alluviale (étude de l'Observatoire du Patrimoine Naturel Auvergnat)

Carte Etat Major : continuité forestière → Forêt ancienne

1998 : Embauche d'un agent sur le site pour la surveillance et l'entretien

Convention de gestion entre SI Chadieu et CEN Auvergne





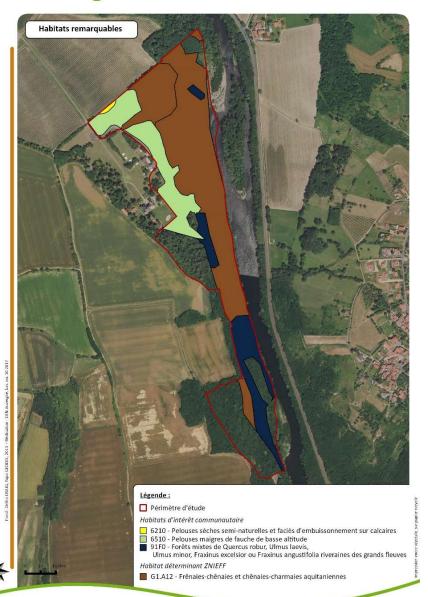




- ✓ Zone d'expansion des crues de l'Allier (en particulier pointe nord-est)
- ✓ Milieux naturels:
 - Majorité du site en **chênaie alluviale**, dont une partie d'intérêt européen
 - Prairie riche en fleurs (ressources mellifères) et petite pelouse sèche à orchidées également remarquables



→ Responsabilité du site pour la conservation de la forêt inondable et des gros arbres







- ✓ Présence d'arbres remarquables (Peuplier noir) et de l'Orme lisse (espèce protégée en Auvergne et considérée comme quasi-menacée)
- → Responsabilité du site pour la conservation des ormes lisses et des peupliers noirs, dont les variétés sauvages et le patrimoine génétique sont menacés







✓ Oiseaux :

61 espèces dont 39 nicheurs possibles

espèces de forêt alluviale & liés à la présence de gros arbres











✓ Coléoptères saproxyliques (inféodés au bois mort) :

256 espèces dont 38 bio-indicatrices de la qualité des forêts

Chadieu est un des sites les plus riches du Puy-de-Dôme sur une si petite surface





→ Responsabilité du site pour la conservation des coléoptères liés aux vieux arbres; abondance de vieux arbres à conserver pour la faune (pics, martres, écureuils, lucane, ...)





✓ Site très sensible aux espèces exotiques envahissantes



Robinier faux-acacia



Renouée du Japon



Ailante



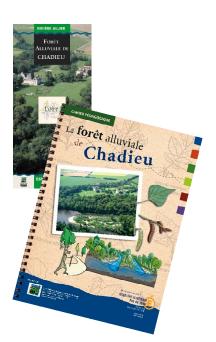
Balsamine de l'Himalaya



Activités sur le site

Cadre socio-économique et culturel

- ✓ Riche patrimoine historique
- Cadre paysager de forêt naturelle « sauvage »
- ✓ Principales activités économiques: Agriculture / Apiculture / Pêche
- ✓ Activités de loisirs et de pleine nature variées: promenade, jogging, VTT, randonnée pédestre, équitation, course d'orientation, animations scolaires, ...
- ✓ Forte fréquentation du site (14 000 passages en 2012)



Accueil du public et intérêt pédagogique

- ✓ Equipements et documents de valorisation: panneaux d'information, repère de crue, plaquette, dossier pédagogique
- Centre de loisirs géré depuis 2015 par le CPIE Clermont-Dômes
- → Fort potentiel pédagogique
- → Niveaux de fréquentation et d'équipement de la forêt à leur quasi-maximum au regard de la sensibilité environnementale et paysagère du milieu naturel





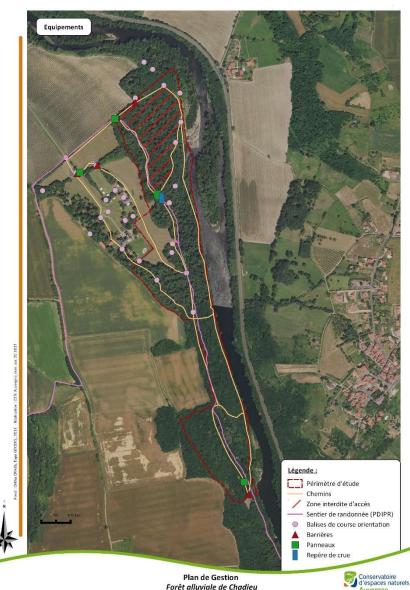


Principales actions menées depuis 1998



- ✓ Convention de gestion avec le Syndicat depuis 1998
- ✓ Suite à la tempête de 1999, expertise forestière en 2000 puis dénombrement du bois mort (2002) et estimation du bois vivant (2004) => forêt ancienne / objectif partagé de préservation de la forêt avec arrêt des coupes d'exploitation
- ✓ Mise en place d'une zone interdite d'accès en 2000 sur 4 ha (nidification Héron cendré et Milan noir) : zone en libre évolution
- ✓ Intégration du programme Loire nature et du Plan Loire grandeur nature en 2001 => site vitrine





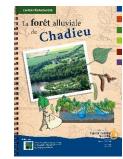


Principales actions menées depuis 1998





- ✓ Suite aux crues de 2003 et 2009, mise en avant de l'importance du maintien de la dynamique fluviale
- Entre 2000 et 2013, différentes opérations sur la forêt : plantations de frêne dans anciennes coupes à blanc, coupe en 2005 de gros arbres en berge menaçant de tomber dans l'Allier, opérations de lutte contre les plantes exotiques envahissantes
- ✓ Enjeu principal de gestion du site : **concilier préservation et fréquentation** Valorisation au travers visites techniques et livret pédagogique



- ✓ Bilan 2014 Contrat nature Val d'Allier = appropriation de la gestion durable par les élus et l'agent technique & entrée du site dans une phase de gestion courante
 - + objectif stratégique du CEN Auvergne d'expérimenter le transfert de gestion de site à des acteurs territoriaux (plan d'action quinquennal)
 - => transfert de la gestion vers le Syndicat avec accompagnement technique du CEN / opération innovante menée dans le cadre du Contrat territorial Val d'Allier (action B1.5)





3^{ème} Plan de gestion (2017)



Enjeux de conservation

- ✓ Maintien de la dynamique fluviale
- ✓ Préservation du fonctionnement écologique de la forêt et de la prairie
- ✓ Valoriser sans défigurer ni perturber, pour un accueil du public en harmonie avec la biodiversité

Enjeux de connaissances

- ✓ Suivi de la libre évolution de la forêt
- ✓ Suivi des adaptations de pratiques sur la prairie

Enjeu de gestion cohérente et concertée du site

4 structures impliquées dans la gestion du site :

- ✓ Syndicat de Chadieu : appropriation de la gestion écologique, veille à la cohérence des usages et à l'échange d'informations en interne comme en externe
- ✓ CEN Auvergne : accompagnement technique et expertise scientifique
- ✓ SMVVA : accompagnement financier dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions
- ✓ CPIE Clermont-Dômes : intégration des objectifs du plan de gestion dans ses activités au centre de loisirs



Programme d'actions



Action 1 : Comment accueillir le public sur le site ? → lien future voie verte

- ✓ Entretenir les cheminements
- ✓ Limiter l'aménagement du site et les nouveaux équipements
- ✓ Maintenir une zone interdite d'accès
- ✓ Suivre la fréquentation du site → pose d'un éco-compteur



Action 2 : Comment organiser l'accueil de manifestations ?

- ✓ Informer les partenaires
- ✓ Aménager des zones d'accueil
- ✓ Limiter les impacts sur la forêt

Action 3 : Comment sécuriser les visites ? en lien avec action 1

- ✓ Couper les arbres sur berge trop inclinés (>45°) si trop nombreux
- ✓ Mettre en sécurité les arbres surplombant les chemins (hors berge)
- ✓ Limiter les impacts sur la forêt



Programme d'actions



Action 4 : Comment gérer les évènements climatiques (crue, tempête) ?

- ✓ PENDANT : fermer temporairement les accès
- ✓ APRES : retirer les embâcles des cheminements et ramasser les déchets <u>en lien</u> <u>avec action 3</u>

Action 5: Quand couper l'herbe?

- √ Faucher la prairie en deux temps
- ✓ Contractualiser avec les partenaires
- ✓ Suivre l'évolution des pratiques en lien avec action 7

Action 6: Qui associer à la concertation?

- ✓ Organiser la collecte des données et leur mise à disposition auprès des propriétaires et gestionnaires du site
- ✓ Gérer le site de manière concertée

Action 7 : Quels sont les suivis écologiques prioritaires ?

- ✓ Suivre l'évolution de la forêt alluviale
- ✓ Suivre l'évolution de la prairie
- ✓ Suivre les espèces exotiques émergentes



Zoom sur une fiche action

Action 1 : Comment accueillir le public sur le site ?

Objectif opérationnel de l'action :

- Permettre la dynamique fluviale de l'Allier
- Conserver la forêt alluviale avec ses richesses naturelles
- Accueillir le public en harmonie avec la biodiversité

1.1 Entretenir les cheminements

Surveiller le bon état des cheminements

Il s'agit de veiller à ce que les chemins ouverts au public soient praticables et ne présentent aucun danger pour le public (arbres menaçant de tomber, branches cassées,...). Le CEN Auvergne pourra accompagner le Syndicat de Chadieu pour repérer et marquer les arbres dangereux à couper, en lien avec l'action 3. La veille sera également l'occasion de repérer d'éventuelles espèces exotiques émergentes, en lien avec l'action 7.

⇒ Parcourir à pied l'ensemble des cheminements une fois par mois.

Entretenir les chemins traversant la prairie

Les chemins sillonnant la prairie présentent une dynamique de végétation très importante. Il est indispensable de tondre l'herbe régulièrement pour garantir une bonne circulation du public.

- ⇒ Tondre régulièrement (largeur 1,5m maximum, hauteur de coupe limitée à 8cm).
- ⇒ Effacer les éventuelles ornières par comblement avec de la terre prélevée dans l'environnement immédiat.



NE PAS FAIRE!

- Remblayer ou stabiliser les chemins avec l'apport de matériaux extérieurs au site (brique, terre...).
- Utiliser un herbicide pour limiter l'enherbement ou pour détruite les plantes exotiques envahissantes.
- Mettre à nu le sol, ce qui favoriserait l'installation d'espèces exotiques envahissantes (ce sont souvent des espèces pionnières, c'est-à-dire les premières à s'installer).





1er bilan sur le transfert de gestion



Points positifs	Points de vigilance
Document de gestion adapté pour faciliter la prise en main par les élus du Syndicat et l'agent	Demande un travail supplémentaire de synthèse (pour limiter et regrouper les actions) et de vulgarisation scientifique
Appropriation de la gestion par les élus et l'agent	Gestion complexe des aspects administratifs liés aux financements (FEDER)
Réponse à l'objectif initial du Contrat territorial d'implication des collectivités	Temps d'accompagnement auprès du Syndicat et lien avec autres intervenants du site

Facteurs de réussite :

- ✓ Forte implication des élus
- ✓ Actions de gestion simples ou limitées à des opérations courantes
- ✓ Présence d'un agent sur site pour mettre en œuvre la gestion courante et gérer la fréquentation
- ✓ Accompagnement technique et financier de la collectivité



Merci de votre attention















Syndical Intercommuna/

Chadieu